Testament de mon père

Je commence mon testament en remerciant Dieu de toutes les grâces qu'Il a bien voulu m'accorder jusqu'ici, le suppliant de me donner de vivre et de mourir fidèle à la sainte Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, et confiant dans sa divine miséricorde.

ARCHIVES NATIONALES

Je laisse à mes enfants, que je prie Dieu de bénir;

1. A ma fille Fanny: 1° Un Christ en ivoire sur fond de velours, encadré d'une couronne d'épines, sculptée en chêne, et avec chiffre en vermeil. Le Christ se trouve dans mon alcôve à Paris.
2° Une toilette à tiroirs, qui se trouve dans la chambre d'amis à Paris.
3° Le portrait de sa sœur, peint par Chaplin.
4° Mon réveil-matin, à sonnerie, en bronze doré.
5° La garniture complète de cheminée de la chambre de sa sœur à Paris, composée de la pendule et de deux vases en albâtre; de deux flambeaux et de deux flacons, plus, la petite étagère avec tout ce qui s'y trouve.

2 Je laisse à mon fils Franz 1° tous les portraits en cadres, peints à l'huile, au pastel ou en miniature, qui représentent des membres de la famille portant le nom de Silvestre. J'en excepte celui de ma fille Emma, peint par Chaplin, déjà légué à sa sœur.
2° Le portrait de Claude Henriet, oncle maternel d'Israël Silvestre, peint par François Clouet.
3° Deux dessins à la plume, placés dans un même cadre, qui ont été faits par les ducs d'Anjou et de Bourgogne, pour leur Maître François de Silvestre. J'estime que ces deux dessins ne doivent jamais sortir de la famille.
Mon fils et ma fille partageront amiablement les portraits de famille photographiés, en albums ou en cadres qui seront trouvés après moi. Il se trouve dans

deux cartons, en forme de volumes in folio, la collection complète des photographies de tous les tableaux de Mme Henriette Brown (Sophie Deshaux), que je laisse à mon fils

3 Je laisse à mon fils tous les papiers de famille et d'affaires qui se trouvent tant à Paris qu'au Corbier, à charge à lui de faire part à sa sœur de ce qui pourrait l'intéresser.

Nota Je pense que le meilleur moyen d'arriver à un partage régulier, entre mes enfants, de ce que je laisserai de mobilier après moi, serait d'en faire une vente publique, et de le convertir ainsi en un capital aisément partageable. Il est bien entendu que cette opération se ferait sous la réserve des legs dont je dispose par le présent testament.

J'ajoute que je n'émets ici qu'une simple opinion, laissant, d'ailleurs à mes enfants la liberté d'agir ainsi qu'ils l'entendront dans leur commun intérêt.

4 Je laisse à ma belle-fille, Suzanne de Silvestre, 1° Une pendule en bronze doré, à choisir entre celle du salon, au Corbier, et celle de ma chambre à coucher à Paris.
2° Un prie-Dieu en tapisserie qui se trouve à Paris, dans ma chambre à coucher, et qui a été fait par ma sœur.
3° Deux vases (fleurs-barbeaux) qui sont sur le secrétaire de la chambre d'Emma
4° ma montre d'or à sonnerie, avec sa chaine d'or, pour mon petit-fils, Jacques. Et je laisse à ma petite-fille, Henriette, ma pendule en bronze doré, garnie de glaces, avec deux flambeaux également en bronze doré. Cette pendule qui se trouve dans la chambre d'amis à Paris, provient d'un échange fait avec mon fils.

5. Je laisse à chacune de mes cousines, Louise d'Andrée, Marie d'Andrée et Marthe d'Andrée, une somme de 500 f (cinq cents francs), et je désire que ce legs leur soit délivré dans un bref délai.

6 Je laisse à ma cousine Madame Royer, une somme de 500 f (cinq cents francs). Je désire que ce legs soit acquitté aussi promptement que possible.

+ Sirisaque

7 Je laisse à ma cousine de Sirisaque une tabatière neuve, en écaille, doublée en or, avec mon chiffre.

8 Je laisse à ma nièce, Sophie de Saux, une aquarelle faite par ma sœur, et représentant un perroquet. Plus, une vue de la propriété de Gérardmer, qui a été peinte et m'a été donnée par elle. Plus, une gravure, avant la lettre, d'après Winterhalter, et gravée par Jonbert. Cette pièce, encadrée, se trouve placée au dessus de la toilette de ma fille Emma, à Paris. Plus, un dessin représentant un jeune garçon, fait par elle, et qui se trouve dans la chambre de ma fille Emma.

9 Je laisse à Monsieur l'abbé Ravailhe, curé de St. Thomas-d'Aquin, en souvenir de ma vieille et respectueuse affection, mon écritoire en marbre noir surmontée de la figure de Notre-Seigneur. Plus, la somme de trois cents francs, comme honoraires de vingt messes que je le prie de vouloir bien dire pour le repos de mon âme.

10 Je laisse à Monsieur l'abbé Liégeois, Curé de Jouy-le-Chatel, un Christ en ivoire, monté sur un support en chêne, le Christ, qui se trouve sur le secrétaire de ma fille Emma, est un don de Monsieur le Curé de Jouy à ma fille. Plus, une somme de trois cents francs comme honoraires de vingt messes que je le prie de vouloir bien dire pour le repos de mon âme.

11 Dans le cas où, pour un motif quelconque, la chapelle du Corbier cesserait de servir au culte ou d'appartenir à la famille, ma volonté est que les vases sacrés, (Calice et ciboire); que les ornements employés au service de la messe, comme Chasubles, Aubes, nappes d'autel, burettes et Canons d'autel, soient remis en toute propriété à Monsieur l'abbé Liégeois, Curé de Jouy-le-Chatel.

En restant dans les mêmes conditions, je laisse à ma fille Fanny qui aura égard à la disposition précédente, tout ce qui se trouvera dans la chapelle et dans la Sacristie du Corbier.

12 Je laisse à chacun des domestiques qui seront à mon service au moment de mon décès une somme de 150 f (cent cinquante francs), indépendamment des gages du mois courant.

13 Je laisse à mon jardinier, Sellerier, ainsi qu'à sa femme, Désirée, à chacun une somme de cent francs, indépendamment des gages du mois courant.
Je laisse, en outre, à Sellerier, mon fusil de chasse avec le fourniment qui s'y rattache.

14 Je laisse aux archives de la ville de Meaux (Seine-et-Marne) une quantité de pièces manuscrites relatives à la Brie, qui se trouvent réunies dans une suite de cartons appropriés, étant à Paris qu'au Carbier. Je laisse aux mêmes archives, cinq exemplaires de mon travail sur la Brie et cinq sur la famille des Silvestre.

Fait à Paris, le 4 janvier 1880.

Bon de Silvestre

N. B. Parmi mes dessins encadrés, plusieurs ont été faits et m'ont été donnés par des membres de la famille, actuellement existants ; mes enfants en disposeront comme bon leur semblera. Ils sont encadrés et signés.

Je désire qu'un de ces dessins, signé par Mme Armand Bertin, soit remis, en mon nom, à Mme Denis du Péage (sa mère)